

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation et de la société ou de l'entreprise

Nom commercial : Cire de soja pour bougies

Description : Huile de soja, hydrogénée

Description chimique : Triglycérides

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/préparation et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Pour usage industriel. Sans objet

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information complémentaire disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Naturcera

C/Lleida 1 (Pol. Ind. de la Riera de Riudemeia), 08317 Òrrius, Barcelona, Espagne

contacto@naturcera.com

+34 93 185 55 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+34 93 185 55 00 (uniquement pendant les heures de bureau)

+34 91 562 04 20 (Institut national de toxicologie, Madrid, 24 h/24)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (UE) n° 1272/2008 (CLP), conformément aux règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 (annexe II du règlement REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information complémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Étiquetage non applicable

Mentions d'avertissement : Produit chargé à haute température. Risque de brûlures par contact avec la peau et les yeux.

2.3 Autres dangers

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB

Cette substance n'a pas de propriétés perturbant le système endocrinien

Selon les connaissances actuelles du fabricant et si le produit est manipulé correctement, il ne présentera pas de risque pour la santé humaine ni pour l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité industrielle.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom commercial	Identifiants	Classification
Cire de soja pour bougies	N° CAS : 8001-22-7 N° CE : 232-410-2 N° Index : Sans objet Nom INCI : GLYCINE SOJA OIL N° REACH : Non enregistré (exempté)	Classification conforme au règlement (CE) n° 1272/2008. Non classé

3.2 Mélanges

Sans objet

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Par inhalation : Sans objet.

Par contact cutané : En cas de brûlures, refroidir la zone brûlée pendant plusieurs minutes ; appliquer une solution saline physiologique ou de l'eau froide (non glacée) sur la lésion.

Recouvrir la zone brûlée d'un pansement ou d'une compresse humidifiée avec une solution saline physiologique ou de l'eau froide propre.

En cas de brûlures étendues, conduire la victime dans un centre médical.

Par contact oculaire : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Par ingestion/aspiration : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sans objet

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sans objet.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser du CO2 ou de la poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas projeter d'eau sous pression directement sur la matière comburante

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun danger.

Instructions pour l'extinction de l'incendie : Combattre l'incendie à une distance raisonnable, en prenant les précautions habituelles.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas intervenir sans équipement de protection adapté. Porter un appareil respiratoire autonome pour combattre l'incendie si nécessaire.

5.4 Informations complémentaires

Empêcher que l'eau d'extinction ne contamine les eaux de surface ou les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas déverser dans les égouts.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les déversements présentent un risque de glissade. Utiliser des équipements de protection individuelle (lunettes et chaussures de sécurité, vêtements de protection adaptés) en cas de déversements importants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la matière de pénétrer dans les eaux de surface ou dans le réseau d'assainissement. Ne pas déverser directement dans un point d'eau. En cas de déversement accidentel ou si les résidus pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau, contacter l'agence locale de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petits déversements, absorber avec de la terre ou des matériaux absorbants. Laver à l'eau chaude et avec des produits dégraissants.

Pour les déversements importants, retenir la matière répandue et l'empêcher d'atteindre un cours d'eau. Laisser se solidifier et recueillir une fois froid ; laver les résidus avec beaucoup d'eau chaude ou de la soude diluée si le type de sol le permet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors des opérations de chargement et de déchargement, protéger convenablement les yeux et les membres.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À l'état liquide, stocker à une température supérieure de 15 à 20 °C à son point de fusion. Stocker de préférence dans des cuves en acier inoxydable.

À l'état solide, conserver dans un endroit sec, dans les emballages d'origine bien fermés. Conserver dans un endroit bien ventilé. Température de manipulation : 0 - 30 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes les utilisations du produit connues à ce jour, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les sous-rubriques précédentes.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Produit non dangereux. Il n'existe pas d'études sur les limites d'exposition.

Valeurs limites biologiques

Produit non dangereux. Il n'existe pas d'études sur les limites biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition professionnelle

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

8.3 Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales contre les éclaboussures de liquides (EN 166).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Les gants de protection choisis doivent satisfaire aux spécifications de la directive 89/686/CEE de l'UE et de la norme EN 374 qui en découle.

Protection respiratoire

Sans objet

Dangers thermiques

Sans objet

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide à température ambiante / Liquide à 53 °C

Odeur : Neutre

Couleur : Caractéristique

Pression de vapeur (20 °C) (mm Hg) : Non disponible

Point d'ébullition (°C) : Non disponible

Viscosité cinématique (cSt) : Non disponible

Densité relative (60 °C) (g/cm³) : 0,88

Point d'éclair (°C) : >225 °C

Point de fusion (°C) : 38 °C

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non disponible

Solubilité : Insoluble

9.2 Autres informations

Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Dans des conditions normales de stockage, aucun risque de réactivité n'est connu.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucun risque s'il est utilisé dans les conditions spécifiées.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Formation d'acroléine en cas de chauffage au-dessus de 270 °C à la pression atmosphérique.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Produit non toxique

Toxicité aiguë : Aucune toxicité aiguë n'est attendue en ce qui concerne le produit.

Toxicité chronique : Il n'est pas nécessaire de considérer d'éventuels effets chroniques sur la santé.

Informations sur les voies d'exposition possibles

Inhalation : Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.

Contact cutané : Aucun effet connu

Contact oculaire : Aucun effet connu

Ingestion : Aucun effet aigu connu dans des conditions normales d'utilisation.

Effets CMR : Non cancérogène, non mutagène, non toxique pour la reproduction.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Cette substance n'a pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Informations complémentaires : En cas d'utilisation correcte, aucun risque pour la santé humaine n'est connu ni à prévoir.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Aucune information disponible.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité lente

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange de substances n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ni comme très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter la contamination des sols et des eaux de surface.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Conformément à la réglementation locale et nationale. Pour l'élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des gestionnaires de déchets agréés. Ne pas laisser la matière contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface. Prendre, lors de la manipulation du déchet, les mêmes précautions que celles recommandées aux rubriques 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité. Consulter la rubrique 2 de la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes d'élimination des emballages : Les emballages et récipients vides doivent être éliminés conformément à la législation locale et nationale en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Conformément à l'ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

14.1 Numéro ONU (ADR) : Non réglementé pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Non réglementé pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement : Non réglementé pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non réglementé pour le transport.

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : produit non classé comme dangereux, étiquetage non applicable.

Ne contient aucune substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII du règlement REACH

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates du règlement REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance figurant sur la liste de l'annexe XIV du règlement REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16. Autres informations

La présente fiche de données de sécurité complète la fiche de spécifications mais ne constitue pas une garantie des propriétés du produit et n'est pas un rapport juridique contractuel. Les informations sont fournies de bonne foi sur la base de nos meilleures connaissances du produit. Nous ne pouvons toutefois accepter aucune responsabilité quant aux conséquences découlant de son utilisation.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il était initialement prévu.

Il incombe à l'utilisateur, lors de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit, de consulter les principaux textes réglementaires en vigueur en matière de protection des travailleurs et de l'environnement.

Version: 2.0 **Date d'émission:** 15/10/2025